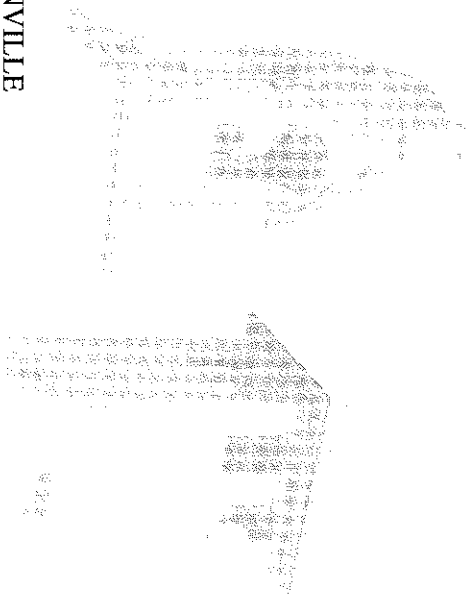


**MUNICIPALITÉ  
DE LORRAINVILLE**



**MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE**

À une séance ordinaire,

Tenue le mardi le 10 août 2010 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Mme Donna Girard  
Karine Gingras

MM. Jacques Boucher  
Simon Gélinas  
Gaétan Rocheteau

Absente Mme Valérie Boucher

Formant quorum sous la présidence de M. Philippe Boutin, maire

**5470-08-10**

**Demande de CLAIMS périmètre urbanisé**

**ATTENDU QU'**une demande de désignation sur carte a été reçue au bureau du registraire du Québec le 15 juillet 2010 dans les limites du territoire urbanisé de la municipalité de Lorrainville;

**ATTENDU QUE** la demande porte les numéros suivant : feuillet 31M06, rangée/colonne 00 12/0018, #104-54-24;

**ATTENDU QUE** nous suggérons des conditions que le ministre pourrait imposer au titulaire du claim lors de la réalisation des travaux;

**Il est proposé** par Simon Gélinas et résolu unanimement;

**QUE** le titulaire se présente au bureau municipal pour vérifier les règlements et les infrastructures avant d'exécuter des travaux;

**QUE** la municipalité désire protéger son eau potable et que le claim est proche du puits municipal et des réservoirs d'eau potable. La municipalité de Lorrainville aimerait qu'il n'y a pas de travaux dans ce secteur et proche de la nappe phréatique;

**QUE** les travaux soit effectués de 8h00 à 17h00 pour conserver la quiétude des citoyens;

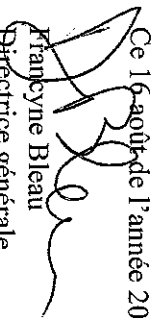
**QU'IL** y aille des ententes avec les propriétaires concernés selon article 235 de La Loi sur les Mines;

**QU'IL** remette les terrains à l'état actuel après avoir fait des travaux.

« **Adopté** »

N.B. Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal

Extrait certifié conforme  
Ce 16 août de l'année 2010

  
Françoise Bleau  
Directrice générale